

Mairie de SARREMEZAN
31350 SARREMEZAN
Tél/Fax : 05 61 95 52 43

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI 2021

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, MARC François.

Excusés : LAURENT Alain.

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame la Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vente de rochers à un particuliers

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame la Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Elle précise qu'au point n°5 il faut remplacer « BP 2019 » par BP 2021. Le compte-rendu ainsi rectifié est approuvé.

1) Transfert de la compétence « abattoirs » au profit de la Communauté de Communes :

Madame la Maire explique qu'il y a 2 abattoirs sur le territoire de la communauté de communes. L'un se situe à St-Gaudens et est géré par la Commune de St-Gaudens, c'est la commune qui exerce la compétence. Le volume d'activité de cet abattoir augmente chaque année.

L'autre se situe à Boulogne et appartient à la Commune mais il est géré par une société privée dont le gérant est proche de la retraite, sans succession prévue. Le volume d'activité de cet abattoir diminue depuis 2 ans, bien qu'il se situe au cœur d'un bassin d'élevage.

Une étude menée par la Communauté de Communes a démontré l'intérêt d'une coopération entre ces 2 établissements et le projet de création d'une structure unique de gestion a été adopté. La Communauté souhaite s'associer au capital de cette structure pour établir un partenariat avec les opérateurs privés, responsabiliser les professionnels dans la gestion opérationnelle des outils et conserver le contrôle d'autorité concédante et d'actionnaire.

Pour l'abattoir de Boulogne, il est proposé que la Commune, propriétaire des murs, mette à disposition de la Communauté le bâtiment afin que cette dernière porte les investissements relatifs à la rénovation de ce site.

Pour pouvoir réaliser l'ensemble de ces actions, il est indispensable que la compétence « abattoirs » soit portée par la Communauté ; ainsi il est proposé que la Commune de St-Gaudens (qui exerce actuellement cette compétence) la transfère à la Communauté, avec une effectivité au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'abstenir pour le transfert de la compétence « abattoirs » à la Communauté de Communes.

2) Transfert de la compétence « construction, réhabilitation et gestion de la fourrière-refuge animale de St-Gaudens » au profit de la Communauté de Communes :

Madame la Maire rappelle que le maire est chargé de la police municipale sur sa commune, et notamment la gestion de la divagation des animaux malfaisants ou féroces. En ce sens, chaque commune doit disposer d'une fourrière (propre à la commune ou établie sur une autre commune) pour garder les animaux errants pendant 8 jours ouvrés conformément au Code Rural et de la Pêche

Maritime. Au-delà des 8 jours passés en fourrière, il est reconnu d'intérêt général le dépôt des animaux en refuge.

Le CRPM prévoit aussi la capture des chats libres, leur stérilisation et leur relâchement sur le site de capture.

Actuellement, notre commune adhère au refuge situé à St-Gaudens et paye une cotisation annuelle pour pouvoir bénéficier des services de fourrière et refuge assurés par cet établissement. La gestion de cet équipement relève, à ce jour, de la compétence de la Commune de St-Gaudens.

La Communauté de Communes souhaite pouvoir construire, réhabiliter et gérer cette structure afin d'y permettre l'accueil de 200 chiens et 100 chats maximum, dans des conditions conformes aux réglementations en vigueur.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire un transfert de compétence de la Commune de St-Gaudens à la Communauté de Communes ; transfert qui pourrait être effectif au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la gestion et le fonctionnement envisagés, notamment le devenir de la cotisation actuellement appliquée, et décide donc, à l'unanimité, de s'abstenir pour le transfert de la compétence à la Communauté.

3) Convention de mise à disposition de l'application « géo-cadastre » de la Communauté de Communes :

Madame la Maire présente la proposition de convention à passer avec la Communauté pour que celle-ci mette à disposition de la commune l'utilisation de l'application SIG « Géo-cadastre » dont elle est dotée. Ce SIG a été mis en place à l'échelle de Pays Comminges Pyrénées.

La Communauté est responsable de la plateforme SIG sur le périmètre de la collectivité, aussi elle crée et administre les droits d'accès nominatifs à la commune, elle fournit une notice d'utilisation et elle collecte les défauts de fonctionnement. Pour sa part, la commune a accès de plein droit et sans restriction à l'ensemble des données concernant son périmètre géographique. Elle s'engage à limiter l'accès à ses seuls services, à utiliser les données en conformité avec les règles applicables en matière de confidentialité et de RGPD et à respecter les règles de la déontologie informatique et les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

La convention prendrait effet à la date de sa signature et serait en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise Madame la Maire à signer la convention.

4) Organisation des élections cantonales et régionales :

Madame la Maire explique qu'au vu du protocole sanitaire élaboré pour la tenue des élections régionales et départementales, il est préconisé d'installer les 2 bureaux de vote à la salle des fêtes. L'autorisation du Préfet étant requise pour ce changement de lieu, Madame la Maire précise qu'elle a transmis la demande correspondante.

Pour la tenue des bureaux de vote et les 2 dépouillements, Madame la Maire a demandé à des administrés de nous aider, elle a établi un planning et propose de désigner les présidents et assesseurs suivants :

- Elections Régionales ⇒ Président du bureau = Catherine ENEL
Assesseurs = Julie LAMARQUE et Alain LAURENT
- Elections Départementales ⇒ Président du bureau = Maryline DUBERNARD
Assesseurs = François MARC et Aurélie FAGE

Elle présente aussi une proposition d'aménagement de la salle afin d'installer les 2 bureaux tout en respectant les préconisations.

5) Vente de rochers à un particulier :

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Sandrine MARC de racheter à la commune les rochers non utilisés et entreposés à côté du point tri.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre ces rochers pour la somme de 20€ et mandate Madame la Maire pour signer tous documents afférents.

6) Questions diverses :

- Madame la Maire informe qu'elle a transmis la demande au SDEHG pour le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des lampes à led.

Elle fait part aussi du courrier envoyé par EDF nous informant que la puissance souscrite pour l'éclairage public n'est pas suffisante et qu'ils vont donc augmenter cette puissance de 0,9 à 2,3 kVa ⇒ quand les ampoules auront été changées, il faudra demander de diminuer cette puissance puisqu'il ne sera plus nécessaire d'avoir autant.

- François MARC précise que 5 lampes ont été éteintes le long de la rue de Dessous car il n'est pas nécessaire de les utiliser toutes. Ceci permettra de réduire la consommation électrique. Ces lampes peuvent être rallumées à tout moment si besoin.

- Madame la Maire explique que suite à une nouvelle visite de l'expert pour le sinistre de l'église, elle a dû faire refaire les devis afin de prétendre à une révision de l'indemnisation. Elle a transmis ces devis actualisés à l'expert pour instruction.

- Madame la Maire informe qu'elle a contacté, par courriel, le CAUE pour savoir dans quelles mesures ils peuvent nous aider pour le projet de sécurisation de la RD9 dans la traversée du village.

- Madame la Maire fait part au Conseil Municipal des doléances de certains administrés quant aux problèmes posés par des chats qui se retrouvent à l'état d'abandon suite au décès de leur propriétaire. Ces animaux errent dans le village et causent des désagréments. De plus, n'étant pas stérilisés, ils se reproduisent de manière incontrôlée. Il y a au moins 9 chats recensés à ce jour. Madame la Maire précise qu'elle a contacté une association afin de trouver une solution. Cette association propose, après les avoir capturés, de faire faire un bilan vétérinaire de chaque individu et ainsi déterminer s'ils devront être euthanasiés ou stérilisés et vaccinés et identifiés avant d'être relâchés au village ; pour un montant de 50€ par chat.

Le Conseil Municipal souhaite qu'une demande d'intervention soit transmise au refuge de Saint-Gaudens puisque notre commune adhère à cette fourrière-refuge et lui verse la cotisation annuelle correspondante.

- Madame la Maire informe le Conseil qu'un centre de vaccination ouvre au Parc des Expositions à St-Gaudens à compter de ce jour afin de procéder à la vaccination contre la COVID 19.

- Madame la Maire fait part de la demande reçue pour un prêt de salle pour la tenue d'un atelier théâtre. L'association souhaiterait utiliser le petit foyer de septembre à décembre pour dispenser des cours de théâtre et sollicite la mairie pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une mise à disposition gratuite du petit foyer ; le prêt à titre gratuit étant une forme de subvention.

- Madame la Maire précise qu'elle a commandé le remplacement de la porte de la mairie.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame le Maire lève la séance.

